

# Compétences

32

juillet 2003

2

## éditorial

- Le Cofrac a un nouveau président

3

## événement

- Renouvellement du Conseil d'administration
- François Mauduit : portrait

4

## activité

- Etas : premier laboratoire accrédité pour des essais de comportement routier
- Contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques
- Certification d'entreprises : brèves
- Passage de témoin en Inspection
- Cinq nouveaux arrivés

7

## état de l'art

- Observation d'inspection sur site
- Comité de section Laboratoires

9

## gros plan

- Accréditation et biologie médicale

13

## ouverture

- Partenaires : Le Cofrac formalise les relations avec ses partenaires
- International : onzième assemblée générale d'EA
- Comités exécutifs d'ILAC et IAF



# François Mauduit, nouveau Président du Cofrac



De gauche à droite : François Mauduit, Jean-Pierre Desgeorges et Daniel Pierre.

**À** l'issue de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du 19 juin 2003, je viens d'être élu président du Cofrac, succédant à Jean-Pierre Desgeorges qui n'a pas souhaité briguer un quatrième mandat. C'est avec fierté que je reprends ce flambeau !

En effet, en tant qu'industriel, j'ai conscience de l'intérêt des systèmes d'accréditation pour l'établissement de la confiance et la facilitation des échanges internationaux et je sais com-

bien le Cofrac a travaillé pour asseoir sa réputation tant au plan national qu'au plan international.

J'ai également conscience de l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir pour atteindre pleinement le fameux objectif : « un seul essai, un seul contrôle, une seule certification, partout reconnu ».

Comme mon prédécesseur, je m'investirai pleinement dans les travaux du Conseil d'administration, afin que notre Cofrac poursuive son brillant développement. À cet égard, je sais pouvoir compter sur

une structure permanente dévouée et efficace, des auditeurs performants ainsi que des membres de comités et commissions très impliqués et bien au fait des questions à traiter.

Merci à Jean-Pierre Desgeorges de nous avoir montré la voie.

Nous continuerons son œuvre pour le plus grand bien de l'économie française. ■

**François Mauduit,  
président du Cofrac**

## Vie de l'association

# Renouvellement du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du Cofrac s'est réunie le 19 juin 2003 au ministère de l'Économie et des Finances et a renouvelé les membres du Conseil d'administration.

Juste après l'Assemblée générale, le nouveau Conseil a tenu sa toute première réunion et a nommé ses nouveaux président, vice-président et trésorier. On retiendra également que Jean-Pierre Desgeorges a été nommé président honoraire.

Conseil d'administration	
<b>Président</b>	François Mauduit
<b>Vice-président</b>	Claude Boutteville
<b>Trésorier</b>	Marc Baÿ

Membres	Organisme	Collège
Marc Mortueux	LNE-Eurolab France	A
Jean-Pierre Gomel	LCIE-BV	A
Jean-Rémi Gouze	Gapave-Coprec	A
Robert Biguet	Asqual	A
Alain Maugard	CSTB	A
Jacques Texier	AFAQ	A
Michel Poudrai	COFREND	A
Marcel Pedenaud	CGPME	B
Marc Baÿ	FIM	B
Françoise Focque	APCA	B
Catherine Valette	FNTP	B
Claude Boutteville	Medef	B
Dominique Rain	UIC	B
Jean Salvator	Familles de France	C
Jean-Louis de Normandie	CNAFC	C
Michel Romanet	GDF	C
Pierre Valla	Secrétariat d'État à l'industrie	D
Gildas Le Bozec	Ministère de l'Agriculture	D
Aline Peyronnet	DGCCRF	D
François Mauduit	Philips France	Personnalité qualifiée
Pierre Loisier	SNCF	Personnalité qualifiée
Luc Erard	BNM	Personnalité qualifiée
<b>Membres à titre consultatif</b>		
Olivier Morel	Contrôleur d'État	
François Falconnet	Commission d'Audit interne	

### François Mauduit

Diplômé de l'École des hautes études Commerciales du Centre de Préparation aux Affaires, François Mauduit a successivement occupé les fonctions de :

- directeur de la division Télévision de Philips (1975-1979),
- directeur général de Service SA (1979-1981),
- directeur général de Radiola (1981-1986),
- directeur général de Philips (1986-1988),
- président-directeur général de Whirlpool France (1988-1990),
- président-directeur général de Philips Électronique Grand Public (1991-1999),
- président-directeur général de la Compagnie française Philips (1994-2003) et président d'honneur depuis 2003.

Depuis 1994, il est président d'honneur du Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques Simavelec. Entre 1999 et 2003, il a été président de la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (Fieec) où il a succédé à Jean-Pierre Desgeorges.

François Mauduit est en outre membre du conseil exécutif du Mouvement des entreprises de France (Medef) et Membre du Comité stratégique de KPMG. Il vient d'être élu président du Cofrac, à la suite de Jean-Pierre Desgeorges, président sortant et président honoraire.

## Laboratoires

# L'Etas, premier laboratoire accrédité pour l'analyse subjective du comportement routier de véhicules

L'Etas vient de se voir décerner l'accréditation pour des essais statiques et dynamiques de véhicules. Cette reconnaissance permettra au laboratoire de se positionner au niveau européen.

**L'**Etas (Établissement technique d'Angers) est l'un des centres d'expertises et d'essais de la DGA (Délégation Générale pour l'Armement). Son activité concerne la maîtrise de l'expertise système du combat aéroterrestre et des expertises et essais des véhicules et robots terrestres. L'Etas est le premier organisme accrédité par le Cofrac selon la norme EN ISO/CEI 17025 pour l'analyse subjective du comportement routier de véhicules.

Les essais concernés par l'accréditation sont :

- l'analyse subjective, qui consiste à évaluer et à quantifier le comportement routier d'un véhicule à partir de critères comme la tenue de cap, l'équilibre avant et arrière, le centrage et la réponse de direction, la fermeté générale et le

confort au sol etc., dans des conditions de référence et par des essayeurs spécialement formés et entraînés (formation interne et inter-comparaison). L'analyse peut révéler d'éventuels défauts de comportement du véhicule et, en particulier, ceux qui mettent en cause la sécurité. Il est à noter que l'élément essentiel est l'essayeur et que les essais se font sur des pistes adaptées et bien repérées (sur circuit Etas et sur routes ouvertes).

- l'analyse objective du comportement routier et la caractérisation statique transversale du véhicule (voir 2 exemples d'essais : photos ci-dessous) dont l'objectif est d'évaluer le comportement grâce à la mesure de paramètres dynamiques (pour les essais de freinage en courbe, de freinage d'urgence et en virage établi) et statiques (pour les essais de stabilité du véhicule effectués sur une plate-forme inclinable dont la capacité

de charge peut atteindre 100 tonnes). Pour les deux dernières catégories d'essais, les instruments de mesure sont les éléments essentiels pour caractériser les paramètres (comme l'angle d'inclinaison, la charge du véhicule, etc.).

Il faut souligner quelques points spécifiques à cette première accréditation. Tout d'abord, l'Etas est le premier organisme français à avoir reçu cette reconnaissance pour l'analyse subjective du comportement de véhicules. Ensuite, au sein de l'Europe de l'armement, l'Etas se démarque avantageusement des autres centres d'essais équivalents et pourra répondre aux besoins européens avec un gage supplémentaire de compétence (pour les analyses subjective et objective précitées). Enfin, l'accréditation est une condition nécessaire pour préparer l'Etas aux activités nouvelles de réception des véhicules militaires. L'Etas devrait en effet bientôt être impliqué dans ce nouveau processus (similaire à celui des « mines » pour les véhicules civils) et la preuve de sa compétence, en particulier pour le sujet délicat du comportement routier, se devait d'être apportée par une telle démarche. ■



Essai de stabilité statique transversale pour un véhicule incendie.



Un des tests objectifs du comportement routier : véhicule aux limites de renversement en virage.

**Abdérafi Charki,**  
responsable d'accréditation  
section Laboratoires,  
pôle Mécanique

## Laboratoires

# Contrôle du respect de l'exposition du public aux champs électromagnétiques

Le public et tous les acteurs veulent avoir confiance dans les mesures. Le contrôle des valeurs limites fixées par l'ANFR pour les équipements et installations radioélectriques passe donc par l'accréditation.

La recommandation européenne (1999/5/CE) du 12 juillet 1999 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques (de 0 Hz à 3 GHz) a été introduite en France par plusieurs circulaires, ordonnances et décrets relatifs à l'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile et à l'introduction de valeurs limites que ne doivent pas dépasser les champs électromagnétiques émis par les équipements et installations radioélectriques.

Le contrôle de ces valeurs limites a été initié par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) selon un protocole de mesure établi en collaboration avec les radio-diffuseurs, les opérateurs mobiles et des laboratoires de recherche. Aujourd'hui, la vocation première de

l'ANFR n'étant pas de réaliser des campagnes de mesures, des organismes indépendants effectuent ces contrôles.

Il existe un fort besoin de confiance de la part des principaux acteurs : grand public, groupe de pression, secteur de la santé. Citons l'« affaire » des antennes sur le toit de l'école de St Cyr-l'École... Ceux-ci souhaitent voir encadrer ce secteur de la mesure et identifier clairement les laboratoires compétents.

Fin 2002, l'ANFR s'est tout naturellement tournée vers le Cofrac pour répondre à ce besoin de confiance.

À l'issue des diverses rencontres entre l'ANFR et le Cofrac – la dernière regroupait toute les parties concernées (laboratoires, opérateurs, ANFR, Cofrac...) – l'accréditation pour ce type de mesure est désormais ouverte aux candidats

dont la plupart sont déjà accrédités pour réaliser des mesures de champs électromagnétiques selon d'autres méthodes et sur d'autres produits. Pour ces derniers, l'accréditation se matérialisera par une extension de leur domaine de compétence. Pour ceux qui ne connaissent pas encore l'accréditation, le pôle Physique-Électricité se tient à leur disposition et leur fournira tout renseignement utile. Des informations sont également disponibles sur le site de l'ANFR ([www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)), en particulier en ce qui concerne le protocole de mesure.

**Carole Toussaint,**  
section Laboratoires,  
responsable du pôle  
Physique-Électricité

## Certification d'entreprises

### EDF-GDF Services fait confiance à l'accréditation

Le comité de section Certification d'entreprises et de personnels et Environnement avait approuvé le programme spécifique à l'activité de certification de monteurs en canalisations électriques souterraines (référentiel EDF-GDF Services) au cours de sa réunion du 13 mars 2003.

Le 16 juin suivant, des experts techniques ont été formés sur ce programme. La balle est donc désormais dans le camp des candidats (au nombre de 8) qui ont déjà formalisé leur demande auprès du Cofrac. Les premiers audits pourraient avoir lieu dès septembre.

### Bruno Détanger, président du comité de section

Le 5 juin, les membres du comité de section ont élu leur nouveau président, M. Bruno Détanger (Copacel-International Papers SA) en remplacement de Jean-François Deschamps, démissionnaire. Son mandat court jusque fin décembre 2003, date du renouvellement des mandats de l'ensemble du comité.

## I Inspection

# Passage de témoin en section Inspection

Jean-Paul Durand part à la retraite mais la relève est assurée : c'est Laurent Vinson, responsable d'accréditation depuis 1996, qui lui succède à la tête de la section.

**B**elle fin de carrière pour Jean-Paul Durand qui, pour son dernier poste, fut le maître d'œuvre de la mise en place du dispositif français d'accréditation des organismes d'inspection. Nous tenons à le remercier pour son implication ainsi que pour l'enthousiasme dont il a su faire preuve dans l'accomplissement de sa mission et le développement de l'activité de la section qu'il dirigeait. Nous lui souhaitons une très heureuse retraite !

Laurent Vinson, déjà bien connu des organismes d'inspection, reprend le flambeau ! Responsable d'accréditation de la section depuis 1996, il a développé l'activité auprès de Jean-Paul Durand. Les rouages du métier n'ont plus de secret pour lui. C'est donc en vrai connaisseur de l'accréditation et de ses acteurs qu'il va poursuivre les activités de la section, avec le souci d'être toujours au plus près des attentes des organismes de contrôle. Les actuels déve-

loppements en matière de mise en place des accords de reconnaissance internationaux pour l'évaluation des organismes d'inspection le conduiront très certainement à engager de plus en plus activement la section dans les travaux des instances concernées. ■

**Fabienne Venant,**  
responsable  
des ressources humaines

## I Profils

# Cinq nouveaux arrivés au Cofrac

**I**ssue d'une formation supérieure en microbiologie alimentaire, **Nadia Babel** s'est spécialisée dans ce secteur. Responsable d'un laboratoire de microbiologie accrédité, elle réalisait déjà des audits techniques pour le Cofrac avant de rejoindre le pôle Biologie-Biochimie de la section Laboratoires en novembre 2002. Responsable d'accréditation, elle y gère bien entendu les accréditations des laboratoires réalisant

des analyses microbiologiques dans le secteur agroalimentaire.

À la même période, **Yannick Berthou**, ingénieur Matériaux, a rejoint la section Inspection. Il a repris les fonctions de responsable d'accréditation assurées auparavant par Olivier Maréchal. Il gère donc principalement les dossiers des organismes de contrôle des secteurs Machines dangereuses, Appareils à pression, CND (contrôle non

destructif) et Réseaux d'assainissement. Au service Comptabilité, une nouvelle interlocutrice pour les auditeurs et experts. Il s'agit de **Magali Ahmed-Chéron**, qui assure depuis novembre 2002 la comptabilité fournisseurs « Auditeurs ». Elle remplace Sandra Manjon, dorénavant assistante du service des Ressources humaines à temps complet.

Spécialiste de la microbiologie, **Cécile Vasseur** était responsable d'un labora-



Nadia Babel



Yannick Berthou



Magali Ahmed-Chéron



Cécile Vasseur



Élodie Borny

toire de l'Institut Pasteur de Lille avant de rejoindre le Cofrac, en février de cette année. Docteur en sciences de l'alimentation, elle couvre plusieurs domaines d'expertise. Responsable d'accréditation au pôle Biologie-Biochimie de la section Laboratoires, elle partage avec Nadia Babel la gestion de l'accréditation des laboratoires effectuant des analyses

microbiologiques en agroalimentaire. Par ailleurs, elle gère les accréditations dans les domaines des produits bio-actifs, de l'agronomie et des végétaux ainsi que dans celui des OGM.

Enfin, du nouveau également du côté du secrétariat du pôle Mécanique de la section Laboratoires avec l'arrivée récente d'**Élodie Borny**. Elle s'occupe des

dossiers de laboratoires réalisant des essais physiques et mécaniques et de laboratoires de métrologie dimensionnelle. ■

**Fabienne Venant,**  
responsable  
des ressources humaines

## Inspection

# Observation d'inspection sur site

Octobre 2002 : l'équipe d'évaluation d'EA relève une non-conformité dans le processus d'accréditation Inspection du Cofrac. Le Cofrac ne procède pas de façon systématique à des observations d'inspection sur site<sup>1</sup>.

**L**e groupe de travail mis en place immédiatement fait une proposition fin 2002 : un document est approuvé par le Comité de section en mars 2003, c'est-à-dire moins de six mois après l'évaluation par EA.

Tous les organismes d'inspection sont concernés, accrédités et candidats. Les nouvelles exigences sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

La fréquence de réalisation des observations d'inspection sur site est fixée à une fois par cycle et par domaine. Cette fréquence peut être augmentée pour certains domaines à la demande du comité ou, au cas par cas, en accord avec l'organisme.

### Un outil d'évaluation complémentaire

Les observations sont réalisées dans le temps imparti pour l'évaluation globale de l'organisme. Elles ne remplacent pas l'audit classique sauf, ponctuellement, pour les très petites structures. Outil d'évaluation complémentaire de la com-

pétence de l'organisme d'inspection, la procédure vise à examiner le processus appliqué sur le terrain par l'inspecteur. Comment cela se passe-t-il ? Il s'agit avant tout de recréer les conditions habituelles de travail. L'auditeur technique du Cofrac accompagne, en principe seul, l'intervenant. Le choix de la mission d'inspection à observer (site, intervenant) se fait en totale collaboration avec l'organisme d'inspection. Les critères de taille et de portée de l'accréditation sont pris en compte. Comme il le ferait dans les conditions normales d'activité, c'est l'organisme d'inspection qui prend en charge l'organisation de la mission : information de son client, compilation des documents, fourniture des équipements nécessaires et modalités d'accès au site, si nécessaire.

Pendant l'observation, l'auditeur technique évalue (sans intervenir dans le déroulement de l'inspection) les méthodologies et instructions ainsi que les équipements de mesure et de protection individuelle, tant du point de vue

de leur adéquation que de leur bonne utilisation. Tous les acteurs doivent assister à la restitution des conclusions de l'observation, qui a lieu en agence : intervenant, représentants de l'organisme d'inspection et équipe d'audit au complet.

Un folio spécifique a été intégré dans le nouveau rapport d'audit afin de permettre à l'auditeur technique de préciser les constats réalisés et à l'intervenant de faire part de ses éventuels commentaires. Les observations d'inspection sur site fourniront ainsi aux instances du Cofrac des éléments factuels complémentaires sur lesquels fonder les décisions d'accréditation. ■

**Laurent Vinson,**  
responsable  
de la section Inspection

<sup>1</sup> Elles étaient réalisées ponctuellement dans certains domaines : prélèvements d'air, prélèvements à l'émission, réseaux d'assainissement, etc.

## Laboratoires

# Le comité de section s'est réuni le 27 mai

L'initialisation de la nouvelle nomenclature des compétences marque une étape importante de la réforme Laboratoires.

**U**ne synthèse des travaux entrepris dans le cadre de la réforme Laboratoires et portant sur l'évolution de nos documents techniques utilisés pour l'accréditation des laboratoires (cf article « Du programme... vers le guide technique » dans *Compétences* n° 29) a été présentée au comité de section au cours de sa réunion du 27 mai.

### Forte implication des partenaires

Ces travaux s'inscrivent dans le prolongement des actions engagées depuis 2000 : fusion des sections Essais et Étalonnage, mise en place de la norme EN ISO/CEI 17025, révision du mode d'expression des portées d'accréditation. Les réflexions menées en concertation avec un grand nombre d'experts (membres de CTA et autres), depuis près de quinze mois pour certains domaines, ont abouti à la création d'une nomenclature des compétences de la section.

### Ingénierie de l'accréditation

On entend ici par nomenclature un mode d'enregistrement de la compétence des laboratoires et des experts techniques. Ce système constituera l'outil de travail de la section et permettra, notamment, d'enrichir les compétences de l'équipe en matière d'ingénierie de l'accréditation. Le comité de section a été unanime pour reconnaître les efforts réalisés en soulignant que le Cofrac était sur la bonne voie. Il a toutefois émis quelques recommandations concernant la validation, la gestion et le développement de cette nomenclature.

### Exploiter la nomenclature

L'initialisation de cette nouvelle nomenclature constitue la première phase dans le développement de cet outil interne d'aide à la décision. La deuxième phase, déjà commencée, consiste à définir les modalités d'exploitation de cette

nomenclature : sélection des experts techniques chargés des évaluations de compétences, répartition des évaluations sur le cycle d'accréditation et définition des frais d'accréditation.

### Prochain rendez-vous le 10 septembre

L'ensemble des résultats des travaux concernant ces sujets ont donc été accueillis favorablement par le comité de section. Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir sur le principe d'échantillonnage, la procédure de gestion des sites différents et les nouveaux principes de facturation. La première réunion s'est tenue le 2 juillet, une autre étant programmée avant la prochaine réunion du comité, le 10 septembre. ■

**Jean-François Moro,**  
responsable  
de la section Laboratoires

## Biologie médicale

# Une dynamique d'accréditation portée par une forte culture qualité

L'accréditation des laboratoires d'analyse de biologie médicale connaît un réel engouement. Valeurs ajoutées, complémentarité avec les autres dispositifs qualité et relation avec l'Anaes. Le point de vue des acteurs.

L'accréditation des laboratoires d'analyse de biologie médicale (LABM) se veut une démarche volontaire couvrant tous les domaines (biochimie, bactériologie, immunologie et hématologie) et allant de la phase pré-analytique jusqu'à la phase post-analytique, c'est-à-dire le rendu des résultats. Depuis deux ans, elle connaît une croissance soutenue et attire aussi bien les grandes structures que les laboratoires dits de ville, de dimensions plus modestes. Pour en comprendre les enjeux, *Compétences* a interrogé les acteurs, membres de la Commission technique d'accréditation (CTA) Santé et laboratoires accrédités\*.

### Expliquer la profession de biologiste

Parmi les champs d'intervention de la CTA Santé, il est certain que celui de la biologie médicale est particulièrement complexe notamment parce qu'il exige de travailler en bonne intelligence avec l'Anaes, l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé. Pour Anne Gruson, vice-présidente de la CTA Santé et membre du Conseil scientifique de l'Anaes, qui s'est fortement impliquée dans la mise en place de la commission, « Une complémentarité s'imposait, de toute évidence, entre les deux entités, Anaes et Cofrac. La biologie médicale doit se positionner clairement par rapport aux nouvelles démarches qualité qui se mettent en place à la fois au niveau des établissements de soins et des laboratoires.

*L'élaboration des référentiels doit être menée dans cet esprit », (voir plus loin, l'encadré Anaes et Cofrac).*

La commission réalise un travail pédagogique important pour expliquer la profession de biologiste et l'intérêt de cette approche volontaire. Elle élabore également des référentiels et outils (guide de métrologie en collaboration avec d'autres instances, document sur l'évaluation/validation des méthodes et, prochainement, sur le contrôle qualité) et met en place des groupes de travail techniques.

### Le réseau Labac : une force de propositions

Cette dynamique est illustrée par la création du réseau Labac, une association de laboratoires d'analyses de biologie médicale accrédités. Ce réseau a pour vocation de favoriser l'échange d'expériences concernant l'assurance qualité, d'être une force de propositions pour le Cofrac et les organisations professionnelles et syndicales, de promouvoir la qualité dans le champ de la biologie médicale et, enfin, de resserrer les liens confraternels entre ses adhérents. Ainsi, l'association organise des réunions trimestrielles autour de groupes de travail. « Les échanges, précise son président, Raymond Zins, permettent d'éviter de travailler isolément, de synthétiser les demandes de chacun et d'approfondir les réflexions sur les sujets délicats. »

Également membre de la CTA Santé, il se veut le porte-parole des accrédités :

*« Les travaux en commission sont indispensables pour faire progresser les outils qualité. La mise en place d'un groupe de travail sur la validation des méthodes, l'élaboration de documents et les réunions d'harmonisation des auditeurs techniques représentent des avancées significatives. »*

### Engagements sans limites et exigences permanentes

Parmi les grands laboratoires ayant opté pour l'accréditation, le laboratoire Pasteur Cerba, dont l'activité consiste à effectuer, pour le compte de laboratoires d'analyses médicales, hospitaliers ou privés, des analyses spécialisées nécessitant un savoir-faire particulier et des investissements importants. Son « catalogue » contient plus de 1 300 paramètres couvrant l'ensemble des spécialités médicales (biologie, génétique humaine, etc.). Présent en France et dans une vingtaine de pays, Pasteur Cerba est accrédité depuis 1999 dans des domaines de biochimie, d'hématologie et d'immunologie. Il a également obtenu, en 2002, l'accréditation pour le dépistage de l'ESB.

Pourquoi le choix de l'accréditation ? « Les domaines de la santé humaine, de la sécurité alimentaire et des prestations d'analyses tiennent une place fondamentale en terme de qualité et imposent aux acteurs de ce secteur un engagement sans limite, explique Nathalie Rochand, directeur Assurance Qualité. La sécurité des analyses, exécutées conformément à l'obligation de résultats et le respect des enga-

gements de services clients sont, pour nous, des objectifs permanents. Aussi, nous mettons tout en œuvre pour être en conformité avec la réglementation en vigueur (GBEA) mais notre volonté de progresser nous a incités à aller plus loin en ayant une approche globale de la qualité. Le référentiel d'accréditation Cofrac nous semblait le mieux adapté à notre démarche.» (voir plus loin l'encadré GBEA, BioQualité et Accréditation).

### Intervenir au cœur du métier de biologiste

Autre exemple : Bioxel, un groupe grenoblois réunissant 27 laboratoires aux activités diversifiées – certains sont polyvalents et travaillent surtout avec des cliniques et d'autres sont spécialisés, par exemple en bactériologie, etc. – ayant mis en commun leurs moyens humains, organisationnels et techniques (formation, gestion, plate-formes techniques et... assurance qualité !).

Nadia Laplassotte, responsable Assurance Qualité, exerce une fonction de consultant et de coordination auprès de chaque

responsable qualité des laboratoires membres du réseau : « Tous les laboratoires disposent d'un même système qualité lequel, bien sûr, est adapté à leurs spécificités. Auparavant, notre groupe était certifié mais la certification s'intéressait peu à la technique. Nous nous sommes donc orientés vers l'accréditation Cofrac pour pousser le travail d'évolution permanente sur le domaine technique afin d'intervenir sur notre cœur de métier : l'analyse. Fort du succès de la démarche, il est probable que le nombre de laboratoires accrédités (9 à ce jour) va augmenter. »

### Une expérience préalable qualité facilite la réussite de la démarche

Il est significatif qu'à côté des grandes structures, certains laboratoires de ville se soient également engagés vers l'accréditation. Au delà de leurs motivations propres, ils ont un point commun : être dotés d'une forte culture ou expérience qualité et reconnus pour leur compétence technique.

Situé à Cambrai, le laboratoire Artus-Goudaert-Dauchy est une structure

polyvalente. Directeur et responsable Assurance Qualité, Damien Artus explique les raisons du choix de l'accréditation : « Ayant travaillé avec plusieurs cliniques soumises à une obligation d'accréditation dans le cadre de l'Anaes, il était logique, en tant que sous-traitant, de faire de même. Nous nous sommes lancés au plus vite convaincus que l'accréditation Cofrac de notre laboratoire apportait un "plus"... » À Roanne, le laboratoire Bouvier tient une position centrale au sein de l'agglomération. Son directeur, Jean-Louis Bouvier, ne cache pas son enthousiasme : « Notre laboratoire s'est toujours voulu à la pointe. Quand j'ai su qu'une démarche d'accréditation se créait pour notre métier, je n'ai pas hésité car nous sommes volontaires dès qu'il s'agit de qualité. De plus, ayant exercé comme consultant à l'Hôpital américain, j'ai découvert et "monté" un dispositif d'accréditation conçu aux États-Unis. Cette expérience m'a été précieuse pour mener à bien ce projet. Et puis, nous voulions relever ce challenge car être accrédité Cofrac représente une reconnaissance forte qui se mérite ! »

## Anaes et Cofrac

### Complémentarités et synergies

Créée par les pouvoirs publics, en 1997, l'Anaes, Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, répond à une demande de confiance dans le fonctionnement des établissements de soins dans leur globalité.

La notion d'« accréditation » dans l'univers hospitalier recouvre une réalité différente de celle du Cofrac. Elle a pour vocation d'analyser la transversalité et la coordination des différentes structures entre elles.

Ainsi, par exemple, dans le domaine de la biologie médicale, l'Anaes s'attache à étudier le lien avec les services cliniques, en termes de règles relatives aux conditions de prélèvement, d'acheminement et de communication des résultats, c'est-à-dire autour des phases pré-analytique et post-analytique. Le manuel d'accréditation de l'Anaes n'a rien prévu de spécifique pour ce qui se passe à l'intérieur du laboratoire, celui-ci devant, au niveau national, se conformer aux exigences réglementaires du GBEA. Cependant et en parallèle, un certain nombre de laboratoires de biologie médicale, privés ou hospitaliers, sont accrédités, en cours d'accréditation ou s'engagent actuellement dans la démarche selon un réfé-

rentiel spécifique à la biologie médicale et s'inscrivant dans un contexte européen et international. Cette accréditation est délivrée par le Cofrac, comité français d'accréditation. Il s'agit d'une démarche volontaire qui garantit la compétence et facilite un management de la qualité.

Les normes d'accréditation EN ISO/CEI 17025 et ISO 15189, sont donc totalement complémentaires du manuel Anaes.

#### Les Britanniques aussi

De plus, les grosses structures de type Accréditation d'Établissements de soins ont une charge lourde en matière d'évaluation et d'accréditation. Elles vont donc chercher à s'appuyer sur des instances et des référentiels existants, parmi lesquels l'EN ISO/CEI 17025 ou l'ISO 15189. De quoi favoriser les coopérations et synergies entre l'Anaes et le Cofrac.

Enfin, signalons qu'en Grande-Bretagne, une démarche analogue à celle de la France s'instaure actuellement, l'équivalent britannique de l'Anaes ayant négocié un partenariat avec l'UKAS, l'organisme britannique d'accréditation, homologue du Cofrac. Signe que les démarches qualité se conçoivent désormais au niveau européen.

## Volonté d'être pionnier et d'innover

Cette volonté d'être pionnier et d'innover se retrouve chez Didier Benchetrit, médecin biologiste et directeur au laboratoire Barla, situé à Nice : « Dans ma fonction précédente, j'avais mis en place des normes et des démarches qualité qui se sont révélées très positives en termes de sécurité et de confiance sur les résultats rendus, tant en interne qu'en externe. Quand j'ai rejoint le laboratoire en tant qu'associé, j'ai encouragé la mise en place d'une démarche d'accréditation. Nous avons un goût réel pour ce qui est nouveau et nous préférons, si possible, être les premiers. Enfin, s'engager dans cette voie, c'est vouloir nous remettre en question et, bien sûr, consolider notre image! »

Même si le parcours est parfois difficile et si le dialogue avec les auditeurs techniques et qualitatifs toujours très exigeant, aucun de ces laboratoires ne regrette s'être lancé dans l'aventure. Tous se montrent particulièrement fiers d'avoir obtenu une reconnaissance délivrée par une instance extérieure indépendante. Ils y voient une réelle valeur ajoutée en termes d'optimisation de leurs performances et de valorisation des personnels. À propos d'optimisation des performances, Damien Artus a constaté une amélioration sensible, par exemple dans le traitement des analyses et les économies qui en résultent : « Nous avons gagné en clarification, en rigueur et en maîtrise des processus ». Ce constat est partagé par Didier Benchetrit : « Nos prestations se sont fortement améliorées et le progrès se mesure par des résultats obtenus très satisfaisants. Au-delà, cette démarche a contribué à une refonte de notre organisation interne vers plus de qualité et d'efficacité. »

## Travailler avec plus de sérénité

Sur le plan de la valorisation du personnel, Jean-Louis Bouvier insiste sur la confiance accrue des collaborateurs : « L'accréditation Cofrac leur a apporté plus de sérénité. Ils sont animés d'un esprit qualité fort et se soumettent sans restrictions aux règles qu'ils

se sont fixés. Le travail est réalisé avec moins d'erreurs et plus de certitudes. »

Pour Nathalie Rochand, « L'accréditation Cofrac est un objectif partagé par l'ensemble du personnel. Elle s'est mise en place dans une dynamique qui permet aux équipes d'avoir en permanence la volonté de "faire mieux". Le personnel travaille plus volontiers sur des projets communs, en transversal, échange des solutions aux problématiques déjà rencontrées... Tout ceci crée une véritable émulation. Et puis, la réussite des audits conduits par le Cofrac est vécue comme une récompense du travail accompli et constitue une motivation supplémentaire pour aller de l'avant. »

## Fluidité et traçabilité

« Il est vrai, précise Nadia Laplassotte, qu'être accrédité procure une grande satisfaction, celle d'atteindre un haut niveau défini et évalué par une entité indépendante. Cela oblige à être toujours à niveau, à continuer à se poser des questions, à faire évoluer les systèmes... Bref, à se maintenir dans une dynamique ! »

Tous les acteurs insistent sur la nécessité de tendre vers la satisfaction de leurs « clients » utilisateurs de prestations, de l'institutionnel – hôpital, clinique – jusqu'au patient. Raymond Zins confirme cette nécessité de promouvoir l'accréditation auprès d'eux : « Ils en attendent une meilleure fluidité, une plus grande maîtrise de leurs actes au quotidien et une parfaite traçabilité. »

Quant à la question délicate de l'absence de « publicité », résultant de l'exigence faite aux laboratoires accrédités par le Conseil de l'ordre des pharmaciens de ne pas faire référence à leur accréditation à des fins commerciales, elle fait toujours débat. Certains laboratoires ne comprennent pas l'intérêt d'être reconnus s'il n'est possible de le faire savoir de façon trop « visible ». Ce qu'ils souhaitent, c'est pouvoir communiquer sur la reconnaissance qu'ils ont obtenue. À noter que cette limite n'a constitué, en aucun cas, un frein pour s'engager dans la démarche ! Des réflexions sont en cours sur ce sujet et des évolutions de texte sont prévisibles.

## Une norme précisant les phases pré-analytique et post-analytique

Une nouvelle norme de reconnaissance de management par la qualité et de la compétence technique en Biologie Médicale, l'ISO 15189<sup>1</sup>, vient d'être publiée par l'ISO. L'intégration de cette nouvelle norme constitue un des chantiers majeurs actuels. Ce référentiel, spécifique aux laboratoires d'analyse de biologie médicale, se veut plus une évolution qu'un changement radical. Les exigences de l'ISO 15189 sont en effet globalement proches de celles de l'EN ISO/CEI 17025. La nouvelle norme vise mieux à répondre aux particularités de l'activité de laboratoires de biologie médicale en se dotant d'un vocabulaire plus précis et d'une démarche plus fine pour les phases pré et post-analytiques.

Comment le Cofrac, en concertation avec la CTA Santé et le comité de section, compte-t-il aborder la nouvelle norme ? « La commission va comparer les deux textes, analyser leurs points forts, leurs points communs et leurs différences afin d'établir un document d'application validé par le comité et que chacun puisse se positionner sur l'un ou l'autre référentiel », précise Anne Gruson. Le Cofrac prend en compte l'ISO 15189 – dont le champ d'application est limité aux prélèvements d'origine humaine – comme référentiel d'accréditation des LABM et délivrera aux LABM qui le souhaitent l'accréditation selon la norme ISO 15189. Conformément aux positions des organisations internationales d'accréditeurs, EA et ILAC, les LABM candidats à l'accréditation auront donc le choix du référentiel d'accréditation, EN ISO/CEI 17025 – comme c'est actuellement le cas – ou ISO 15189, pour leurs activités d'analyses de Biologie Médicale uniquement.

Pour les LABM à activité « mixte », c'est-à-dire réalisant des analyses de biologie médicale et d'autres types d'analyses (microbiologie des eaux, hygiène hospitalière, etc.), le choix du référentiel d'accréditation sera permis pour le seul secteur d'activité d'analyses de biologie médicale, l'EN ISO/CEI 17025 restant re-

quise pour les autres types d'activités. Pour les LABM déjà accrédités selon la norme EN ISO/CEI 17025, le changement de référentiel d'accréditation vers la norme ISO 15189 sera possible. L'accréditation ne sera délivrée qu'après évaluation sur site des dispositions et applications prises au regard de la norme. L'audit pourra être couplé à un audit de suivi. Enfin, l'accréditation conjointe selon les normes ISO 15189 et EN ISO/CEI 17025 pourra être délivrée aux LABM qui le souhaiteraient, selon des modalités d'évaluation prenant en compte les exigences de chacun des deux référentiels<sup>2</sup>.

### Un potentiel de laboratoires important

L'accréditation dans ce secteur est en plein essor. Près de cent laboratoires sont accrédités ou engagés dans la démarche. Le potentiel de développement est important. Pour Anne Gruson, « il convient d'aller dans cette direction car la démarche qualité est inévitable et doit être perçue comme une aide et non comme une contrainte. Elle offre un appui certain aux donneurs d'ordre, institutionnels et industriels, et procure un réel retour sur in-

vestissement sur le plan organisationnel. De plus, je suis convaincue que les autorisations et agréments s'appuieront de plus en plus sur l'accréditation. »

Cette analyse est confirmée par Nathalie Rochand pour laquelle « les cliniques et hôpitaux, dans le cadre de l'Anaes, mais aussi les industries pharmaceutiques privilégient désormais les sous-traitants accrédités. La concurrence qui s'ouvre à l'échelle européenne ne peut que stimuler ce mouvement. »

### Une plus grande reconnaissance de la part des autorités de tutelle

Plus nuancés, les laboratoires de ville craignent une surenchère liée à un niveau d'exigence toujours croissant et souhaitent que les efforts qu'ils ont entrepris soient mieux valorisés. Ainsi, Didier Benchetrit suggère que « le Cofrac, en tant qu'organisme, émanation des pouvoirs publics, communique plus fortement sur la démarche d'accréditation, du début à la fin et accompagne les accrédités. Il convient, par exemple, de valoriser la notion d'accréditation pour que, dans les appels d'offre, le "mieux-disant" soit favorisé au détriment du "moins-disant". »

Un point de vue partagé par Raymond Zins pour qui « la qualité est une composante qui n'était pas suffisamment prise en compte en tant que telle. Nous devons montrer à nos autorités de tutelle que nous faisons de la qualité, qu'elle tient une place prépondérante dans notre activité. » Nul doute que, dans un environnement complexe lié aux préoccupations essentielles de santé publique, l'accréditation des laboratoires de biologie médicale est amenée à jouer un rôle positif, majeur ! ■

Propos recueillis  
par André Chaouat

<sup>1</sup> Laboratoires d'analyses de biologie médicale – Exigences particulières concernant la qualité et la compétence.

<sup>2</sup> Le texte complet de la politique Cofrac en matière d'accréditation des LABM est disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

\* Voir l'interview de Robin Leguy, responsable d'accréditation des Laboratoires d'analyse de biologie médicale dans la Lettre Cofrac n° 5.

## BioQualité, GBEA et accréditation : les différentes démarches qualité en Biologie Médicale

La démarche d'accréditation Cofrac s'inscrit en prolongement de dispositifs existants, tels que BioQualité et GBEA (Guide des bonnes pratiques d'exécution des analyses) :

1. le GBEA, créé en 1994 à l'initiative des pouvoirs publics, est un référentiel réglementaire. Il indique comment le LABM prend en compte la demande et le traitement de l'analyse en s'appuyant sur des enregistrements et des procédures, afin d'assurer la qualité du résultat rendu mais sans en préciser les modalités. Il impose surtout le contrôle de qualité interne (CQI) et le contrôle national de qualité (CNQ, organisé par l'AFSSAPS) ainsi que les inspections par les autorités sanitaires (DRASS, DDASS).
2. BioQualité, mis au point par la profession, se veut un dispositif entièrement volontaire de mise à niveau et d'évaluation des LABM. Ce système, organisé par région et fondé sur un système d'audits croisés entre laboratoires participants, vise à la mise en place d'un système d'assurance qualité au sein du LABM.
3. L'accréditation Cofrac propose une approche volontaire globale. Elle s'appuie sur les normes ISO/CEI 17025 et prochainement sur l'ISO 15189, lesquelles allient le management de la qualité et la compétence technique et, par la biais des accords de reconnaissance, offrent une ouverture européenne et internationale.

## Partenaires

# Le Cofrac formalise les relations avec ses partenaires

L'objectif est de mettre en place des conventions précisant le rôle du Cofrac en réponse aux besoins de ses partenaires prescripteurs d'accréditation. Des projets sont en cours avec différents ministères. Un premier accord a déjà été signé avec le Gifas<sup>1</sup>.

**A**u niveau réglementaire tout d'abord : des discussions sont en cours visant à mettre en place une convention dite cadre avec les ministères concernés, en vue de formaliser les relations entre accréditation et agrément. Le texte de la convention cadre a été mis au point et cette dernière est actuellement en cours de signature par les différents ministères. Concrètement, l'objectif est, d'une part, de formaliser la reconnaissance du Cofrac par les pouvoirs publics comme organisme national d'accréditation et, d'autre part, de définir clairement les attributions et responsabilités des deux parties. Il est prévu de compléter la convention cadre, le cas échéant, par des conventions spécifiques conclues avec les différents départements ministériels prescripteurs d'accréditation.

À noter qu'une convention particulière est actuellement en cours de mise au point avec le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité. Les discussions s'inscrivent dans un contexte

tout à fait spécifique puisque les représentants du ministère ont très clairement fait connaître leur volonté de s'appuyer résolument sur l'accréditation jusqu'à supprimer, à terme et chaque fois que possible, les procédures d'agrément. Belle manifestation de confiance !

### Des contacts avec l'Anaes

D'autres contacts ont été pris avec l'Anaes<sup>2</sup>. Daniel Pierre et Alain Coulomb, directeur de l'Anaes, se sont déjà rencontrés. Les réflexions devraient maintenant se poursuivre avec les représentants de la section Laboratoires concernés. Il s'agit d'envisager comment l'Anaes pourrait à terme prendre en compte l'accréditation Cofrac dans son propre programme d'« accréditation ».

### Une convention avec le Gifas

Enfin, le Cofrac et le Gifas viennent de signer la première convention du genre destinée à formaliser les rôles respectifs des deux parties dans la mise en place

d'une certification accréditée sur la base des exigences spécifiques au domaine aéronautique (AECMA/QC/24 281 Exigences et procédures pour le schéma de certification de système qualité des fournisseurs du domaine aéronautique et spatial). Il s'agit également de désigner le Cofrac comme l'organisme national d'accréditation. Le Gifas agit en tant que représentant national de l'IAQG (*International Aeronautics Quality Group*) et de sa branche européenne, l'AECMA (Association européenne des constructeurs de matériel aérospatial). ■

**Jacques Loiseaux,**  
secrétaire général

<sup>1</sup>Gifas : Groupement français des industries aéronautiques et spatiales

<sup>2</sup>Anaes : Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé

## International

# 11<sup>e</sup> Assemblée générale d'EA

EA a tenu sa 11<sup>e</sup> Assemblée générale les 11 et 12 juin derniers à Dublin. Les décisions qui ont été prises témoignent de la volonté des accréditeurs de maintenir un système et des accords de reconnaissance sérieux et dignes de confiance.

**A** retenir, pour commencer, les résultats de l'enquête de satisfaction menée par le secrétariat d'EA auprès des entités accréditées par les membres d'EA<sup>1</sup>. D'une façon générale, les laboratoires sont satisfaits des prestations de leurs accréditeurs. C'est un peu un moins vrai des organismes d'inspection ou des certificateurs.

### Des accrédités globalement satisfaits

On notera que les répondants, plus de 7 000 répartis sur l'Europe, sont particulièrement satisfaits de la qualité des prestations des auditeurs. Le niveau de satisfaction est très correct également en ce qui concerne le service rendu par les accréditeurs. En revanche, de façon très nette, les accrédités déplorent le faible niveau de reconnaissance des prestations accréditées par les marchés internationaux. Ce résultat se vérifie tout particulièrement pour les organismes d'inspection et les certificateurs, pour qui le niveau de reconnaissance par l'industrie et les pouvoirs publics est également très faible dans plusieurs pays. Une seconde enquête de satisfaction destinée aux utilisateurs de prestations accréditées est à l'étude, elle sera pilotée par le comité consultatif d'EA (EAAB).

### Obtenir de la Commission une position claire

Signal positif émis par la Commission européenne vers la communauté des accréditeurs, les résultats du questionnaire sur l'Approche Globale viennent d'être rendus publics. De l'avis du représentant

du groupe des hauts fonctionnaires de normalisation présent à l'Assemblée générale, M. Malcolm Hynd, vice président de l'EAAB, le moment est particulièrement propice aux accréditeurs pour obtenir une position claire de la Commission sur le statut de l'accréditation en Europe.

### Il n'est pas admissible que les certificateurs délivrent des certificats basés sur les normes d'accréditation

Très déterminées furent les discussions concernant les mesures à prendre à l'encontre des certificateurs délivrant des certificats basés sur des normes utilisées par les accréditeurs. L'Assemblée générale est tombée d'accord sur les actions suivantes : d'abord, la question doit impérativement être portée au niveau international et c'est sous l'égide d'IAF que devraient être mises en oeuvre les solutions applicables. Ensuite, EA et IAF doivent continuer d'informer et d'éduquer les marchés : les certificats émis sur la base de normes utilisées pour l'accréditation ne sont pas couverts par l'accréditation. Des non-conformités pourront être établies envers les contrevenants dans des conditions précises. Rappelons qu'en vertu du guide ISO 61, les accréditeurs ne doivent pas développer d'activité en concurrence avec les organismes qu'ils accréditent. Les accréditeurs feraient bien de clarifier ce point dans les contrats qui les lient avec les certificateurs en concertation avec les organisations représentatives de certificateurs. Enfin, réciproquement, les accréditeurs devront s'engager à ne pas

accréditer sur la base des normes utilisées par les certificateurs.

### MLA Inspection

La signature du volet Inspection de l'accord multilatéral est prévue d'ici juin 2004. L'Assemblée générale a en effet approuvé le guide d'application de la norme EN 45004 et en particulier la clause concernant l'évaluation de l'indépendance des organismes de type A.

La norme ISO/IEC 17024 pour l'accréditation des certificateurs de personnes a été publiée en avril 2003. L'Assemblée générale a décidé que la période de transition de l'ancienne EN 45013 vers la nouvelle norme se terminera le 1<sup>er</sup> avril 2005. Ceci concerne l'accréditation des certificateurs de personnels et non la validité des diplômes des personnes certifiées.

Le guide pour l'accréditation des laboratoires d'analyses sensorielles, document EA 4/09, a été approuvé à l'unanimité. Il est disponible en anglais sur [www.european-accreditation.org](http://www.european-accreditation.org).

Enfin, EA ouvrira sur internet la première base de données sur les accréditations délivrées par les membres d'EA fin 2003. Pour commencer, vous pourrez retrouver en ligne toutes les accréditations de laboratoires d'étalonnage délivrées par le Cofrac, UKAS en Angleterre, le DAR en Allemagne, BELAC en Belgique, DANAK au Danemark, SWEDAC en Suède et SIT en Italie. Nous vous donnons rendez-vous sur le site d'EA en fin d'année. ■

**Martine Simon**

<sup>1</sup> Entièrement électronique, le questionnaire a été envoyé à tous les contacts dotés d'une adresse email.

## International

# Comités exécutifs d'ILAC et d'IAF

Les comités exécutifs d'ILAC et d'IAF se sont réunis, du 10 au 12 mai 2003, à Prétoria (Afrique du Sud). Les deux comités se sont penchés simultanément sur le futur de chacune des deux organisations.

**L**eurs rôles, leurs principaux objectifs, les moyens et les évolutions des structures à mettre en œuvre pour les atteindre ont été débattus.

Figuraient par ailleurs à l'ordre du jour les principaux sujets suivants.

### ILAC

- problèmes posés par des demandes d'adhésion émanant d'organismes multifonctions (accréditation, certification, normalisation, etc.),
- concurrence entre organismes d'accréditation,
- communication et promotion de l'accord de reconnaissance international,
- liaisons avec les autres organismes (ISO, CASCO, UNIDO, etc.).

### IAF

- demandes d'adhésion émanant d'organismes se prévalant d'une activité sectorielle au niveau mondial,
  - accréditations transfrontalières,
  - extension de l'accord multilatéral aux certifications de produits et de systèmes de management environnemental,
  - communication et promotion de l'accord de reconnaissance international,
  - liaison avec les autres organismes ISO, CASCO, UNIDO, IATCA, etc.).
- Enfin, à cette occasion, le comité conjoint entre les deux organisations

s'est réuni pour faire le point sur l'avancement des travaux communs :

- guide d'application de la norme internationale relative aux organismes d'inspection,
- aide à la mise en place et au développement d'organismes d'accréditation dans les pays qui en sont encore dépourvus,
- procédures communes pour les évaluations par les pairs.

Il a été réaffirmé que des règles d'enregistrement et de protection communes devaient être adoptées pour chacun des futurs logos (ILAC et IAF) destinés à signaler que l'accréditeur est signataire de l'un ou l'autre des accords de reconnaissance ; ceci en dépit du fait qu'il n'a pas été possible de s'entendre sur la création d'un logo commun (sauf pour traiter du cas particulier de l'inspection).

### Future ISO/CEI 17011

La perspective d'un nouveau travail conjoint a été évoquée et devra être confirmée lors des prochaines assemblées générales qui auront lieu en septembre 2003 à Bratislava (Slovaquie). Il s'agit de réaliser un guide d'application pour la future norme ISO/CEI 17011 relative aux organismes d'accréditation et de déterminer des dispositions transitoires pour une entrée en vigueur coordonnée.

### Des cultures différentes se confrontent

Pour la plupart, tous ces sujets nécessitent des actions de longue haleine et les travaux n'avancent qu'assez lentement, notamment en raison des différences fondamentales de philosophies existant à l'échelon mondial : libéralisme « à tous crins » des américains et souhait des européens d'un encadrement réglementé de l'activité d'accréditation. Difficile d'aboutir à un consensus dans de telles conditions !

### La fusion n'est toujours pas à l'ordre du jour

Enfin, il est de plus en plus évident que de nombreux sujets sont communs, ce qui justifierait que l'on s'intéresse vraiment sérieusement à la question de la fusion des deux organismes. À signaler que, sur ladite question, tant au sein d'ILAC que d'IAF, les accréditeurs sont partagés et leurs « clients » directs (laboratoires et certificateurs) sont unanimes pour dire qu'ils ne souhaitent pas la fusion. Sont-ils donc satisfaits de voir se développer deux lourdes « machines » qui coûtent de plus en plus cher ? ■

**Daniel Pierre,**  
vice-président d'ILAC  
et président d'EA

# SisQual 2003

 [www.birp.com/sisqual](http://www.birp.com/sisqual)

## Le salon des Solutions pour la Qualité & le Management



### 150 exposants attendus

Sociétés d'audit et de conseils en qualité et management, organismes de certification et d'accréditation, consultants en démarche qualité, éditeurs de logiciels de gestion de la qualité, éditeurs de solutions web pour la qualité, organismes de formation, associations professionnelles, publications spécialisées, sites internet et portails qualité.

### Un vaste programme de conférences et séminaires

Démarches qualité, certification version 2000, qualité totale, management de projet, amélioration permanente, recherche en qualité, qualité des services en lignes, qualité en Europe, métrologie.

### Des conférences solutions

Présentations en live de l'offre des exposants : méthodes et savoir-faire, logiciels.

### Des parcours d'orientation pour faciliter sa visite :

Du sur mesure, avec : **Parcours thématiques** : démarches qualité, formation, logiciels et outils internet de gestion de la qualité, environnement, hygiène-sécurité, métrologie etc...

**Parcours sectoriels** : Industries, grandes entreprises et administrations, santé et médical, services,

### et bien sûr les Trophées de la Qualité !

Organisation : **BIRP** 11, rue du Perche 75003 Paris • Tél. : 33 (0)1 44 78 99 30 • Fax : 33 (0)1 44 78 99 49 • e-mail : [sisqual@birp.fr](mailto:sisqual@birp.fr) • web : [www.birp.com/sisqual](http://www.birp.com/sisqual)

**Je souhaite recevoir :**  Un dossier pour exposer à SisQual 2003.  ..... invitations à l'exposition et le programme de conférences.

COMP

Nom : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_

Site Web : \_\_\_\_\_